

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille treize et le vingt-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Annulation de la
délibération n°18-2013
Ayant pour objet création
d'un poste d'adjoint
administratif de 1^{ère} classe

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : MM..

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°18-2013 ayant pour objet la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

En effet, celui-ci précise que cette délibération avait déjà été prise lors du précédent conseil municipal du 22 mai 2013.

**Nota- Le Maire certifie
que la convocation du
Conseil avait été faite le
24/10/2013**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'annuler la délibération n°18-2013 ayant pour objet la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

**Pour extrait conforme au
registre
Fait à Marchastel le
29/10/2013
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 24/10/2013
et publication ou
notification
le 29/10/2013**